



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026



POUR LES AED, LE SNALC REVENDIQUE

Pour un
meilleur
traitement

1 UNE SÉCURISATION DES PARCOURS

- L'obtention d'un véritable statut de fonctionnaire ;
- En parallèle, un recrutement sous contrat de 3 ans et l'obtention d'un CDI après un unique CDD de 3 ans pour les AED qui le souhaitent ;
- Un cadrage national des modalités de mise en œuvre de la CDIsation dans les académies ;
- L'instauration d'un mouvement encadrant la mobilité géographique inter et intra départementale, à l'instar des mutations des titulaires ;
- Un cadre de gestion national nettement plus explicite, complet et ferme sans possibilités d'interprétations académiques afin de mettre fin aux abus de certains employeurs.

2 UNE REVALORISATION SALARIALE

- Une grille indiciaire nationale ambitieuse avec avancement automatique et accéléré pour les premiers échelons ;
- Un accès facilité à l'action sociale ;
- Un montant de l'heure supplémentaire au moins égal à 125% du SMIC horaire et un forfait nuit de 5 heures ;
- Des montants d'indemnités REP et REP+ identiques à ceux des personnels enseignants de l'Éducation nationale.

ASSISTANTS
D'ÉDUCATION



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un
meilleur
traitement

ASSISTANTS
D'ÉDUCATION

3 UNE RECONNAISSANCE DES MISSIONS

- Une redéfinition, une clarification et une hiérarchisation des missions des AED ;
- Un recrutement académique pour éviter pressions et abus ;
- Une certification ou un diplôme de reconnaissance des acquis professionnels.

4 UNE STABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

- Des recrutements massifs d'AED et un accès au temps complet pour les AED qui le souhaitent afin de pallier le manque récurrent de personnels dans les vies scolaires ;
- Un accès effectif et facilité aux concours de recrutement et à leur préparation ;
- Une véritable formation initiale et continue de qualité et un doublement du crédit d'heures pour formation.

5 UNE MEILLEURE PROTECTION

- Un interlocuteur RH ou référent AED dans chaque rectorat pour toute question d'ordre professionnel ;
- Un rôle accru de la CCP (recrutements, non-renouvellements, affectations, refus de CDIisation...) ;
- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

